

Le 10 juin 2021

Aux porteurs de parts,

Le comité d'examen indépendant (le « CEI ») des Fonds Canada Vie, qui englobent les Fonds communs de placement de la Canada Vie et les fonds Parcours Canada Vie (collectivement, les « Fonds »), est heureux de vous transmettre son rapport annuel à l'intention des porteurs de parts des Fonds comme l'exige le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (la Norme canadienne 81-107 ailleurs qu'au Québec).

Gestion de placements Canada Vie limitée (le « gestionnaire ») a formé le CEI avant de remplacer Corporation Financière Mackenzie à titre de gestionnaire de fonds d'investissement des Fonds le 31 décembre 2020. Par conséquent, ce premier rapport à l'intention des porteurs de parts des Fonds du CEI nouvellement formé couvre la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021.

Le CEI a pour mandat d'examiner toutes les questions de conflit d'intérêts que le gestionnaire relève et lui soumet et d'approuver ou de recommander les mesures à prendre selon la nature de la question de conflit d'intérêts. Une « question de conflit d'intérêts » est une situation dans laquelle une personne raisonnable considère que le gestionnaire ou une entité apparentée au gestionnaire a un intérêt qui pourrait entrer en conflit avec la capacité du gestionnaire d'agir de bonne foi et dans l'intérêt supérieur des Fonds. Chaque fois qu'une question de conflit d'intérêts est examinée par le CEI, ce dernier doit déterminer si la mesure proposée par le gestionnaire aboutit à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Le CEI examine et évalue, au moins une fois par année, l'adéquation et l'efficacité des politiques et procédures en matière de conflits d'intérêts à l'égard des Fonds et effectue une auto-évaluation de son indépendance, de sa rémunération et de son efficacité.

Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre une relation de travail constructive avec le gestionnaire et de continuer à travailler dans l'intérêt supérieur des Fonds sur les questions de conflit d'intérêts.

Steve Geist

Président du comité d'examen indépendant

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT DES FONDS CANADA VIE RAPPORT À L'INTENTION DES PORTEURS DE PARTS 2021

Portée du rapport

L'exercice des Fonds, qui sont énumérés à l'Annexe A du présent rapport, prend fin le 31 mars et ce rapport concerne la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021 (la « période visée »)¹.

Le CEI et ses membres

Le CEI est entré en fonction le 22 décembre 2020 et tous les membres indiqués ci-dessous ont été nommés à cette date. Aucun changement n'a été apporté à la composition du CEI nouvellement constitué depuis sa création.

NOM DU MEMBRE DU CEI	DATE DE LA NOMINATION	FIN DU MANDAT	PARTICIPATION AU SEIN D'AUTRES CEI
Steve Geist (président) Toronto (Ontario)	22 décembre 2020	22 décembre 2023	Membre du CEI de Société de placements SEI Canada
Joanne De Laurentiis Toronto (Ontario)	22 décembre 2020	22 décembre 2022	Présidente du CEI de PIMCO Canada
Linda Currie Toronto (Ontario)	22 décembre 2020	22 décembre 2021	Aucun

Les membres du CEI possèdent une vaste expérience des affaires qu'ils mettent à profit dans l'exécution de leurs tâches, comme l'illustre leur biographie respective ci-dessous.

Steve Geist

M. Geist est un administrateur de sociétés qui compte plus de 30 ans d'expérience en services financiers. Il a pris sa retraite de la Banque CIBC en 2017 où il était premier vice-président à la direction et chef de groupe, Gestion privée de patrimoine CIBC. Auparavant, M. Geist était président et chef de la direction de Gestion d'actifs CIBC, un des plus importants gestionnaires d'actifs au Canada. Il a également occupé des postes de haute direction à Gestion de Placements TD, Fidelity Investments et Price Waterhouse.

M. Geist siège au conseil d'administration de l'Office ontarien de financement, et il est également président du Comité de vérification du secteur des immobilisations de la province de l'Ontario et membre du conseil des gouverneurs du Royal St. George's College. Il a déjà été administrateur de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACCFM). M. Geist est comptable professionnel agréé et il détient les titres de FCPA/FCA de même que celui de l'IAS.A. Il est planificateur financier agréé et il détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier.

¹ Pour la période d'avril au 31 décembre 2020, veuillez consulter le rapport du comité d'examen indépendant des fonds gérés par Corporation Financière Mackenzie, le CEI précédent des Fonds. À compter de 2022, le rapport annuel du CEI des Fonds couvrira une période complète de 12 mois pour l'exercice précédent.

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT DES FONDS CANADA VIE RAPPORT À L'INTENTION DES PORTEURS DE PARTS 2021

Joanne De Laurentiis

Mme De Laurentiis est une haute dirigeante chevronnée et membre de conseils d'administration. Elle excelle dans la création de structures de gestion sur mesure; elle a piloté des initiatives de marketing, de recherche et de planification stratégique et elle a contribué à la mise au point de judicieux cadres réglementaires et législatifs pour le secteur des services financiers.

Mme De Laurentiis siège actuellement aux conseils de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, de la Toronto Transit Commission et du Peak Financial Advisory Council. Parmi les postes de direction qu'elle a occupés, on compte celui de présidente et chef de la direction de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC), de chef de la direction de la Centrale des caisses de crédit du Canada et d'Interac, de vice-présidente des affaires publiques pour l'Association des banquiers canadiens et de directrice de cabinet pour un ministre du gouvernement de l'Ontario. Elle détient une maîtrise en sciences politiques de l'Université Western.

Linda Currie

Mme Currie est associée principale retraitée et ancienne présidente du service Fonds d'investissement et gestion de l'actif de Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. Elle a pratiqué le droit des sociétés et des valeurs mobilières pendant plus de 30 ans, plus particulièrement dans les domaines des services financiers, des fonds d'investissement, de la gestion de l'actif et des questions connexes liées à la réglementation sur les valeurs mobilières. Mme Currie a conseillé des cabinets de gestion de l'actif au Canada et à l'international, de même que des conseils d'administration et des comités d'examen indépendants de fonds d'investissement. Elle a été membre du Comité consultatif technique sur les fonds d'investissement de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et a été membre du conseil d'administration de deux sociétés publiques de fonds communs de placement.

Mme Currie détient un baccalauréat ès arts obtenu avec distinction de l'Université Western, un baccalauréat en éducation de l'Université de Toronto et un baccalauréat en droit du Osgoode Hall de l'Université York. Avant sa carrière en droit, Mme Currie a enseigné le français et l'art à North Toronto Collegiate.

Détention de titres

Tous les membres du CEI sont indépendants du gestionnaire et font preuve de transparence au sujet des titres qu'ils détiennent à titre personnel dans les Fonds et des titres du gestionnaire.

Fonds

Au 31 mars 2021, les membres du CEI ne détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, pas plus de 0,1 % au total des parts en circulation d'une série des Fonds.

Gestionnaire

Au 31 mars 2021, les membres du CEI ne détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, pas plus de 0,1 % au total des titres avec droit de vote ou des titres de capitaux propres d'une catégorie ou série du gestionnaire ou de sa société mère indirecte, Great-West Lifeco Inc.

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT DES FONDS CANADA VIE RAPPORT À L'INTENTION DES PORTEURS DE PARTS 2021

Fournisseurs de services

Au 31 mars 2021, les membres du CEI ne détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, pas plus de 0,1 % au total des titres avec droit de vote ou des titres de capitaux propres d'un fournisseur de services important des Fonds ou du gestionnaire.

Rémunération et indemnités du CEI

La rémunération totale versée par les Fonds au CEI pour la période visée d'environ trois mois allant de la création du CEI actuel le 22 décembre 2020 au 31 mars 2021 s'est élevée à 32 500 \$. Ce montant a été réparti entre les Fonds d'une manière que le gestionnaire a estimé juste et raisonnable pour les Fonds.

La rémunération initiale a été établie par le gestionnaire. En date du présent rapport, chacun des membres du CEI recevait un montant annuel de 40 000 \$ (50 000 \$ pour le président), ce qui comprend la présence aux réunions. Les membres sont en outre remboursés des frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions, y compris les frais de déplacement et de séjour raisonnables. Au moins une fois par année, le CEI passera en revue sa rémunération en tenant compte des facteurs suivants :

1. l'intérêt supérieur des Fonds;
2. les pratiques du secteur d'activité, y compris les moyennes et les sondages sur la rémunération du CEI;
3. le nombre de Fonds à l'égard desquels agit le CEI de même que leur nature et leur complexité;
4. la nature et la portée de la charge de travail de chaque membre du CEI, y compris l'engagement de temps attendu de chacun des membres;
5. toute recommandation concernant la rémunération du CEI formulée par le gestionnaire.

Au cours de la période visée, ni les Fonds ni le gestionnaire n'ont versé de somme à titre d'indemnité aux membres du CEI.

Questions de conflits d'intérêts

Le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* exige que le CEI examine toutes les questions de conflits d'intérêts que le gestionnaire relève et lui soumet et qu'il approuve ou recommande des mesures à prendre selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Pour chacune des approbations ou recommandations résumées ci-dessous, le CEI a émis des instructions permanentes à sa première réunion du 22 décembre 2020, et il passera en revue l'ensemble des instructions permanentes existantes chaque année, de même que les propositions du gestionnaire de maintenir des instructions permanentes ou d'y mettre fin. De plus, le CEI passera en revue, à l'occasion, les demandes du gestionnaire relativement aux nouvelles instructions permanentes.

Approbations et instructions permanentes

Le gestionnaire a reçu des approbations positives et des instructions permanentes à l'égard des questions de conflits d'intérêts traitées par les politiques suivantes :

1. **Placements dans des titres d'émetteurs reliés** : au cours de la période visée, le gestionnaire s'est fondé sur l'approbation et les instructions permanentes du CEI afin de permettre aux Fonds d'investir dans les titres d'émetteurs reliés aux Fonds. Sans l'approbation du CEI, les Fonds n'auraient pas pu effectuer ces placements. Aux fins de ce qui précède, un émetteur relié à un Fonds est un émetteur : i) qui est un porteur important des titres du gestionnaire (qui détient plus de 20 % des titres avec droit

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT DES FONDS CANADA VIE RAPPORT À L'INTENTION DES PORTEURS DE PARTS 2021

de vote du gestionnaire); ii) dans lequel un porteur important de titres du gestionnaire détient une participation importante (qui détient plus de 10 % des titres avec droit de vote de l'émetteur); ou iii) dont un administrateur ou un dirigeant est également administrateur ou dirigeant du gestionnaire de portefeuille ou d'un membre du même groupe que celui-ci.

Les instructions permanentes prévoient que le gestionnaire agisse conformément à la politique de placement dans des titres d'une société apparentée (la « politique relative aux émetteurs reliés »), produise des rapports périodiques sur son respect de la politique auxquels il joint les attestations des gestionnaires de portefeuille concernés à cet égard et donne avis en temps voulu de tout manquement important à la politique relative aux émetteurs reliés ou de toute dérogation importante à celle-ci.

2. **Opérations entre fonds** : au cours de la période visée, il n'y a eu aucune opération pour laquelle le gestionnaire s'est fondé sur l'approbation ou les instructions permanentes émises par le CEI pour prendre part à des opérations entre fonds. Une opération entre fonds se produit lorsqu'un Fonds souscrit des titres en portefeuille d'un autre Fonds ou lui vend de tels titres. La politique d'opérations entre fonds du gestionnaire permet des opérations entre les Fonds ou entre un Fonds et un fonds régi par le Règlement 81-107 et géré par une société affiliée au gestionnaire. Sans l'approbation du CEI, les Fonds n'auraient pas pu effectuer d'opérations entre fonds.

Les instructions permanentes exigent que le gestionnaire respecte la politique d'opérations entre fonds, présente sur une base périodique des rapports faisant état de son respect de la politique et donne avis en temps voulu de tout manquement important à la politique ou de toute dérogation importante à celle-ci.

Le CEI doit aviser les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières s'il détermine qu'une décision de placement n'a pas été prise conformément aux conditions de son approbation.

Recommandations positives et instructions permanentes

Le gestionnaire a reçu des recommandations positives et des instructions permanentes à l'égard des questions de conflits d'intérêts traitées par les politiques suivantes :

1. **Communication des positions du portefeuille** : régit la diffusion de renseignements au sujet des placements d'un Fonds.
2. **Dons et divertissement** : régit l'acceptation de dons et billets de divertissement par les employés du gestionnaire.
3. **Opérations personnelles des initiés** : régit les opérations personnelles de personnes physiques ayant droit d'accès aux renseignements confidentiels sur les Fonds.
4. **Opérations personnelles des personnes ayant droit d'accès** : régit les opérations personnelles de personnes physiques ayant droit d'accès aux renseignements sur le portefeuille des Fonds.
5. **Obligation de meilleure exécution** : régit la supervision de l'exécution par les courtiers des opérations sur les titres en portefeuille, y compris le choix des courtiers et les commissions versées.
6. **Vote par procuration** : régit les votes par procuration tenus par les Fonds.
7. **Emploi des courtages** : régit l'acceptation par le gestionnaire de services fournis par des courtiers qui exécutent des opérations sur les titres en portefeuille des Fonds.

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT DES FONDS CANADA VIE RAPPORT À L'INTENTION DES PORTEURS DE PARTS 2021

8. **Répartition des opérations** : régit la répartition des occasions de placement entre les Fonds et d'autres comptes.
9. **Suivi des opérations à court terme** : régit le suivi d'activités susceptibles d'être nuisibles de la part des investisseurs.
10. **Comptabilité des gains et des pertes** : régit la correction d'erreurs dans le calcul du prix d'un titre d'un Fonds, dans la gestion des opérations d'investisseurs et dans la négociation des titres en portefeuille d'un Fonds.
11. **Évaluation** : régit le calcul de la valeur des titres en portefeuille d'un Fonds.
12. **Surveillance de la conformité des sous-conseillers** : régit la surveillance des sous-conseillers des Fonds.
13. **Rachat et disposition d'investissements dans les Fonds** : régit le mécanisme suivi par le gestionnaire pour le retrait du capital de départ investi dans les Fonds.
14. **Changements apportés à la gestion des placements** : régit les changements en matière de gestion des placements lorsque ces changements se soldent par un avantage économique pour le gestionnaire ou l'entité apparentée.
15. **Opération importante dans des fonds communs de placement** : régit les accords conclus par le gestionnaire pour l'acceptation de souscriptions et de rachats importants visant les Fonds.
16. **Fournisseur de services affilié** : régit l'engagement et la surveillance de Corporation Financière Mackenzie en tant que fournisseur de services clé des Fonds.

Le CEI n'est pas au courant de cas à l'égard desquels le gestionnaire a agi relativement à une question de conflit d'intérêts sans respecter une condition imposée par le CEI dans son approbation ou sa recommandation, selon le cas. Le gestionnaire a l'obligation d'aviser le CEI d'un tel cas.

Recommandations négatives

Le CEI n'est pas au courant de cas à l'égard desquels le gestionnaire a agi relativement à une question de conflit d'intérêts lui ayant été soumise pour laquelle le CEI n'avait pas formulé de recommandation positive. Le gestionnaire a l'obligation d'aviser le CEI d'un tel cas.

Renseignements supplémentaires

Le présent rapport peut être consulté sur le site Web des Fonds à la rubrique « Documents d'information » à l'adresse www.placementscanadavie.ca, ou vous pouvez demander un exemplaire, gratuitement, en communiquant avec Canada Vie au numéro sans frais 1-888-532-3322. Ce document et d'autres renseignements sur les Fonds sont également accessibles à l'adresse www.sedar.com.

Les porteurs de parts qui souhaitent obtenir plus de détails sur les activités du CEI peuvent communiquer avec le gestionnaire au numéro de téléphone ci-dessus. Les questions à l'intention des membres du CEI peuvent être envoyées par courriel à l'adresse : irc@canadalife.com.

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT DES FONDS CANADA VIE RAPPORT À L'INTENTION DES PORTEURS DE PARTS 2021

ANNEXE A : FONDS CANADA VIE

au 31 mars 2021

Fonds communs de placement de la Canada Vie

Fonds Folio accéléré Canada Vie
 Fonds Folio énergétique Canada Vie
 Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie
 Fonds Folio équilibré Canada Vie
 Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie
 Fonds équilibré canadien Canada Vie
 Fonds de dividendes canadiens Canada Vie
 Fonds de dividendes canadiens (Laketon) Canada Vie
 Fonds d'actions canadiennes (Beutel Goodman) Canada Vie
 Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie
 Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie
 Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie
 Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie
 Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité
 (Gestion des capitaux London) Canada Vie
 Fonds de valeur canadienne (FGP) Canada Vie
 Fonds Folio prudent Canada Vie
 Fonds d'obligations de base (Portico) Canada Vie
 Fonds d'obligations de base plus (Portico) Canada Vie
 Fonds d'obligations de sociétés (Portico) Canada Vie
 Fonds Folio de revenu fixe diversifié Canada Vie
 Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie
 Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie
 Fonds de revenu à taux variable Canada Vie
 Fonds d'actions étrangères Canada Vie
 Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)
 Canada Vie
 Fonds mondial équilibré Canada Vie
 Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie
 Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie
 Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman)
 Canada Vie
 Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price)
 Canada Vie
 Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price)
 Canada Vie
 Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des
 capitaux London) Canada Vie
 Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie
 Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux
 London) Canada Vie
 Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe
 Price) Canada Vie
 Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)
 Canada Vie
 Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations

mondiales Canada Vie
 Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman)
 Canada Vie
 Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie
 Fonds de revenu (Portico) Canada Vie
 Fonds d'obligations internationales (CLI) Canada Vie
 Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan)
 Canada Vie
 Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan)
 Canada Vie
 Fonds d'obligations à long terme (Portico) Canada Vie
 Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation
 (GIGWL) Canada Vie
 Fonds Folio modéré Canada Vie
 Fonds du marché monétaire Canada Vie
 Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)
 Canada Vie
 Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines
 Canada Vie
 Fonds de titres spécialisés nord-américains Canada Vie
 Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London)
 Canada Vie
 Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie
 Fonds de revenu stratégique Canada Vie
 Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie
 Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie
 Fonds de croissance toutes capitalisations américaines
 Canada Vie
 Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie
 Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London)
 Canada Vie
 Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)
 Canada Vie
 Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations
 américaines Canada Vie
 Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie

Fonds Parcours Canada Vie

Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours Canada Vie
 Fonds d'actions canadiennes Parcours Canada Vie
 Fonds d'obligations de base Parcours Canada Vie
 Fonds d'obligations de base Plus Parcours Canada Vie
 Fonds d'actions de marchés émergents Parcours Canada Vie
 Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés
 émergents Parcours Canada Vie
 Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours
 Canada Vie
 Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours
 Canada Vie
 Fonds mondial tactique Parcours Canada Vie

**COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT DES FONDS CANADA VIE
RAPPORT À L'INTENTION DES PORTEURS DE PARTS 2021**

Fonds concentré d'actions internationales Parcours
Canada Vie
Fonds d'actions internationales Parcours Canada Vie
Fonds du marché monétaire Parcours Canada Vie
Fonds concentré d'actions américaines Parcours
Canada Vie
Fonds d'actions américaines Parcours Canada Vie
Fonds de réduction du risque Canada Vie
Portefeuille équilibré géré en fonction du risque
Canada Vie
Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du
risque Canada Vie
Portefeuille de croissance géré en fonction du risque
Canada Vie